

Sénat de Belgique.

Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1839.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article Premier.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1838, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'Etat, ainsi que la taxe des barrières, continueront à être recouvrés, pendant l'année 1839, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Toutefois, à titre de subvention extraordinaire, les centimes additionnels aux droits de Douane, de transit et de tonnage, sont portés de treize à quinze ;

Ceux aux droits d'Accise sur le sel, les vins étrangers, les bières, vinaigres et sucres sont portés de vingt-six à trente ;

Ceux aux droits de timbre, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de successions, sont également portés de vingt-six à trente ;

Il sera perçu dix centimes additionnels à l'Accise sur la fabrication des eaux-de-vie indigènes; il sera, en outre, prélevé dix centimes supplémentaires sur le principal et les additionnels au profit de l'Etat et du fonds de non-valeurs, des impôts foncier, personnel et des patentes, ainsi que de la redevance des mines.

La disposition de l'article 15 de la loi du 29 décembre 1835 (*Bulletin Officiel* n° 859), est renouvelée pour l'exercice 1839, à l'égard des provinces qui n'ont pas contracté d'abonnement pour le service administratif de la poste rurale.

Art. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'Etat, pour l'exercice 1839, est évalué à la somme de cent quatre millions quatre vingt quinze mille, cinq cent trente-un francs; et les recettes pour ordre à celle de deux cent quarante-quatre mille francs, le tout conformément au tableau ci-annexé.

(2)

Art 3.

Pour faciliter le service du Trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'Etat, renouveler et maintenir en circulation, jusqu'à concurrence de la somme de douze millions, les bons du Trésor dont la création a été autorisée par la loi du 16 février 1833, n° 157.

Art. 4.

La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1839.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 7 Décembre 1838.

Les Secrétaires,

Signé) DE RENESSE.

SCHUYVEN.

*Le Président de la Chambre
de Représentans,*

(Signé) RAIKEM.

Tableau du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1839.**IMPOTS.***Contributions directes, Cadastre, Douanes, et Accises, etc.*

<i>Foncier</i>	{	Principal.	15,879,327 »	} 20,087,348 »
		5 centimes additionnels, ordinaires dont deux pour non-valeur.	793,967 »	
		10 centimes additionnels extraordinaires.	1,587,932 »	
		10 — — supplémentaires sur le tout.	1,826,122 »	
<i>Personnel</i>	{	Principal.	7,636,364 »	} 9,240,000 »
		10 centimes additionnels extraordinaires.	763,636 »	
		10 — — supplémentaires sur le tout.	840,000 »	
<i>Patentes</i>	{	Principal.	2,600,000 »	} 3,146,000 »
		10 centimes additionnels extraordinaires.	260,000 »	
		10 — — supplémentaires sur le tout.	286,000 »	
<i>Redevances sur les mines</i>	{	Principal.	126,000 »	} 160,083 »
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	12,600 »	
		5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception.	6,930 »	
		10 centimes additionnels supplémentaires sur le tout.	14,553 »	
<i>Douanes</i>	{	Droits d'entrée (15 centimes additionnels).	8,955,500 »	} 9,972,000 »
		Droits de sortie (Id.).	610,500 »	
		Droits de transit (Id.).	66,000 »	
		Droits de tonnage (Id.).	305,000 »	
		Timbres.	35,000 »	
<i>Droits de consommation sur les boissons distillées.</i>				1,000,000 »
<i>Accises</i>	{	Sel (30 centimes additionnels)	4,022,000 »	} 20,000,000 »
		Vins étrangers (id.)	2,475,000 »	
		Eaux-de-vie étrangères (sans additionnel)	274,000 »	
		— indigènes (10 ce ^s id.)	3,300,000 »	
		Bières et vinaigres (30 centimes additionnels)	7,387,000 »	
		Sucres (id.)	1,031,000 »	
		Timbres { sur les quittances.	1,491,000 »	
sur les permis de circulation	20,000 »			
<i>Garantie</i>		Droits de marques des matières d'or et d'argent.	»	160,000 »
<i>Recettes diverses</i>	{	Droits d'entrepôts.	20,000 »	} 29,000 »
		Recettes extraordinaires et accidentelles.	9,000 »	

Enregistrement, Domaines et Forêts.

<i>Droits additionnels et amendes y relatives</i>	{	Timbre	2,150,000 »	} 20,629,000 »
		Enregistrement	9,080,000 »	
		Greffe.	200,000 »	
		Hypothèques.	825,000 »	
		Successions.	3,475,000 »	
		30 centimes additionnels	4,719,000 »	
<i>Recettes diverses</i>	{	Amendes.	180,000 »	} 590,000 »
		Passeports et ports-d'armes	220,000 »	
		Indemnité payée par les miliciens pour remplacement, et pour décharge de responsabilité de remplacement	100,000 »	
		Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	180,000 »	

Trésor Public.

Produits des examens pour l'obtention des grades académiques	63,000 »	} 90,500 »
— des brevets d'invention	25,000 »	
— des diplômes des artistes vétérinaires.	2,500 »	

PÉAGES.*Enregistrement, Domaines et Forêts.*

Domaines	}	Produits des canaux appartenans au domaine, droits d'é-	}	3,690,000 »	
		cluse, ponts, navigation.			550,000
		Produits de la Sambre canalisée.			400,000
		Produits des droits de bacs et passages d'eau.			120,000
		Produits des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe. .			2,500,000
		Produits de l'entrepôt d'Auvers.	120,000		

Travaux Publics.

Postes.	}	Taxe des lettres et affranchissemens	}	2,800,000 »	
		Port des journaux			70,000
		Droits de 5 p. % sur les articles d'argent.			35,000
		Remboursemens d'offices étrangers.			25,000
		Service rural.			150,000

CAPITAUX ET REVENUS.*Travaux Publics.*

Chemins de Fer.	}	Voyageurs.	}	4,790,000 »
		Marchandises.		

Enregistrement, Domaines et Forêts.

	}	Rachat et transfert de rentes.	}	4,365,000 »	
		Capitaux du fonds de l'industrie			100,000
		Capitaux de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtimens d'écoles.			650,000
		Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves.			75,000
		Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, ensuite de la loi du 23 déc. 1835 (B. O. 858).			215,000
		Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de terre et de sable.			2,000,000
		Fermages de biens fonds et bâtimens, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.			550,000
		Produits des houillères domaniales de Kerkraede.			325,000
		Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtimens d'écoles.			270,000
		Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière.			175,000
		Restitutions volontaires.			4,000
		1,000			

Trésor Public.

	}	Pro luits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	}	1,001,000 »	
		Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier-général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.			30,000
		Produits de l'emploi des fonds de cautionnemens et consignations.			600,000
		Abonnemens au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>			220,000
		Produits des haras.			53,000
		Produits des établissemens modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.			15,000
		Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.			6,000

REMBOURSEMENS.*Contributions Directes, etc.*

	}	Prix d'instrumens fournis par l'administration des contributions.	}	61,000 »
		Frais de Perception des centimes provinciaux et communaux.		
		60,000		

Enregistrement, Domaines et Forêts.

Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	60,000	}			
2 p. % sur les paiemens faits pour le compte de saisies réelles.	3,500				
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>					
Frais de poursuites et d'instances ; frais de justice en matière forestière.	17,000				
Recouvremens sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois.	167,000				
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers.	28,000				
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	130,000				428,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiens, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfans trouvés, etc.	18,000				
<i>Avances faites par le Ministère des Travaux Publics.</i>					
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.	1,500				
<i>Trésor Public.</i>					
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières.	1,350,000			}	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien.	300,000				
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie.	40,000				
Recouvrement d'avances faites à des provinces et à des communes et autres recettes diverses.	150,000				
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	49,600				
Versements des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches.	60,000				
Total.	Fr. 104,095,531		»		

RECETTES POUR ORDRE.

Produits des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.	120,000	»
Cautionnemens versés par les comptables de l'État.	80,000	»
— versés antérieurement à la révolution et dont les fonds sont en Hollande (<i>Mémoire</i>).	»	»
Expertise de la contribution personnelle.	30,000	»
Produit d'ouverture des entrepôts	14,000	»
Total.	Fr. 244,000	»

FONDS DE DÉPÔTS.

Consignations	Fr. 50,000	»
-------------------------	------------	---